

# Conditions générales (CG) de la BLS SA pour les cartes à points du transport des automobiles au Lötschberg (Kandersteg–Goppenstein)

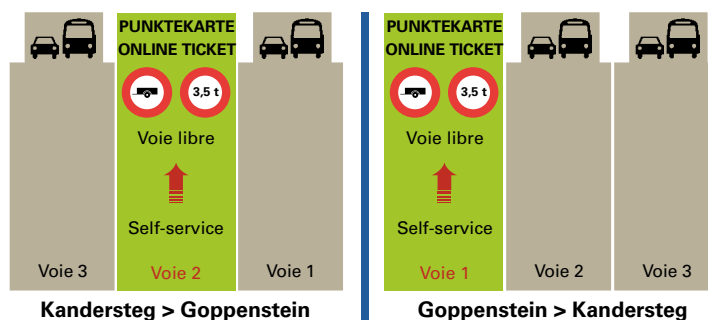
## 1. Conditions générales

- Les cartes à points sont valables pour le transport autos au Lötschberg et le transport autos au Simplon.
- **Les cartes à points sont valables pour les catégories suivantes:**
  - Véhicule à moteur jusqu'à 3,5 t et avec max. 9 places assises
  - Camping-car d'un poids total maximal de 3,5 t
  - Remorque/caravane 3,5 t de poids total
  - Moto de plus de 50 cm<sup>3</sup> avec/sans side-car et trike
  - Vélo, vélomoteur, petite cylindrée jusqu'à 50 cm<sup>3</sup>
- Le solde des points a une validité de 3 ans à compter de la date de chargement.
- Les cartes à points sont de nouveau rechargeables. Elles peuvent être rechargées dès que le solde tombe au-dessous de 200 points.
- Les cartes à points achetées ou rechargées dès le 14.12.2014 ne sont plus transmissibles. La carte à points doit avoir été enregistrée pour être valable.
- En cas d'utilisation abusive répétée de la carte à points après qu'un avertissement écrit a été donné, BLS est en droit de bloquer la carte concernée. L'utilisateur de la carte à points est alors interdit de transport, conformément à l'article 59, al. 1, let. c, ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV).
- Le client reçoit à chaque embarquement un ticket indiquant le solde actuel des points et la date de validité.
- Il n'est pas possible de déposer les cartes à points aux caisses de péage.
- Les tickets de transport autos uniques utilisés à la place d'une carte à points suite à un oubli ne sont pas remboursés ou ne peuvent pas être décomptés de la carte à points après coup.
- En cas de perte, les cartes à points enregistrées peuvent être remplacées contre une taxe selon chiffre 6.
- Il est possible d'enregistrer sa carte sur [bls.ch/register](http://bls.ch/register). **Pas de remplacement des cartes à points non enregistrées.**
- Utilisation autorisée de la file self-service pour véhicules moteurs d'un poids total jusqu'à 3,5 t sans remorque.

## Self Service Spur

### Pour les détenteurs d'une carte à points avec un véhicule moteur d'un poids total jusqu'à 3,5 t sans remorque

- Suivez la signalisation de la file self-service (voir à droite).
- Avancez jusqu'à l'automate à la guérite du péage.
- Placez la carte à points durant env. 3 secondes à l'endroit indiqué.
- Il vous sera remis une quittance avec le solde actuel des points.
- Prenez la quittance. La barrière s'ouvre automatiquement et la voie est libre.
- Veuillez conserver la quittance pendant le trajet. Cette dernière fait office de justificatif de transport.



## Avis

Pour permettre une fluidité accrue pour tous les clients du transport des automobiles les jours de grande affluence, la file self-service est transformée en tant que file normale vers une caisse de péage occupée. La signalisation est alors adaptée en conséquent.

## 2. Offres et Prix

Un point correspond à un franc lors de l'utilisation et les points sont déduits de la carte à points lors du trajet, de la même manière que le prix à la caisse.

Prix payé en CHF	Quantité de Points
250.00	300
750.00	1200

- Les points par course correspondent au prix en CHF.
- Le montant de la carte à points doit être payé en une seule fois via les moyens de paiement autorisés. Un paiement échelonné n'est pas possible.
- La taxe de dépôt de 15 points est prélevée lors de l'achat initial de la carte à points. Elle est remboursée au client lorsque celui-ci restitue la carte intacte.

### 3. Achat/Téléchargement des cartes à points

Achat et/ou rechargement possibles auprès de :

- Terminaux de chargement de Kandersteg, de Goppenstein et de Brig. **Remarque:** le rechargement et l'achat de la carte à points sur place ne sont possibles qu'en CHF. Les **paiements en espèces en EUR ne sont pas acceptés.**
- Centre de voyages BLS de Kandersteg

Rechargement possible :

- En ligne sous [bls.ch/carte-a-points](https://bls.ch/carte-a-points)

### 4. Conditions pour le remboursement d'une carte à points

- Les cartes à points utilisées en partie peuvent être remboursées contre une taxe selon chiffre 5.
- Les points bonus ne sont pas remboursés (les points bonus représentent la différence entre le prix payé en CHF et le total des points sur la carte sélectionnée).
- La remise pour l'achat de la carte à points n'est accordée qu'une fois l'ensemble des points utilisés.
- Possibilités du remboursement:
  - personnellement au Centre de voyages de Kandersteg
  - par l'envoi de la carte à points avec indication de la relation bancaire, à: BLS Reisezentrum Kandersteg, Bahnhofstrasse 22, CH-3718 Kandersteg

### 5. Taxes

Taxe de dépôt (remboursement lors de la restitution) lors d'une émission d'une carte à points	15 points
Frais de traitement pour le remboursement d'une carte à points valide, utilisée en partie uniquement	25 points
Délivrance d'une carte de remplacement valide et enregistrée en cas de perte, de défectuosité causée par une utilisation inappropriée ou de destruction intentionnelle	30 points
Echange d'une carte à points valide défectueuse pour des raisons techniques	gratuit

### 6. Responsabilité

La responsabilité se base selon les prescriptions légales valables.

### 7. For juridique

Le for juridique est Berne. Pour les conditions contractuelles, est applicable la loi suisse.

### 8. Modification des prescriptions d'utilisation

La BLS SA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente, et tout particulièrement les offres et les tarifs. La version actuelle et les éventuelles dispositions transitoires sont mises en ligne sur [bls.ch/carte-a-points](https://bls.ch/carte-a-points).

### 9. Nullité partielle des prescriptions d'utilisation

Pour le cas où une ou plusieurs de ces prescriptions devaient être nulles ou caduques, l'obligation des prescriptions restantes resterait intacte. En pareil cas, BLS SA remplace les prescriptions nulles ou caduques par des prescriptions légales, équivalentes du point de vue économique.

Berne, avril 2026